

# REGARDS CROISÉS SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ÉTUDE RÉALISÉE POUR LA PRESTATION 2.0 2020

PAR

Madame Andrée GIACOMINI

Madame Marika PROVENZANO

Madame Michèle DONGRADI

# La connaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire en Corse.

- ▶ Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, structures d'insertion par l'activité économique, d'entreprises sociales, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de **solidarité** et d'**utilité sociale et collective**.
- ▶ Ces entreprises adoptent des **modes de gestion démocratiques et participatifs**. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et **les résultats sont réinvestis**. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.
- ▶ Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la **loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014** relative à l'économie sociale et solidaire.
- ▶ L'ESS est un mode d'entreprendre porteur d'une croissance riche en **emploi**, notamment de proximité, et est un vecteur d'**innovation**, de **solidarité**, et de **progrès social**. En excluant la spéculation et la lucrativité à tout prix, l'ESS permet d'explorer des voies d'avenir de l'activité économique, ancrées sur les **territoires**, telles que la cohésion sociale, la lutte contre la désertification rurale, le **développement durable**, la satisfaction des besoins sociaux nouveaux, le développement du lien intergénérationnel, la prise en charge des différents âges de la vie, etc.

- ▶ Nous pouvons constater en lisant les chiffres,
- ▶ Que les établissements employeurs se répartissent ainsi :
- ▶ Les STRUCTURES ASSOCIATIVES           soit 85% DU MARCHÉ
- ▶ Les COOPÉRATIVES                           soit 8% DU MARCHÉ
- ▶ Les MUTUELLES                               soit 7% DU MARCHÉ

On peut constater que le secteur privé a le plus haut pourcentage de salariés , principalement en temps plein, et concerne des emplois féminins.

La Corse est une région où il y a le plus de précarité et une population vieillissante qui nécessite de plus de plus de salariés.

- Les établissements recruteurs sont par ordre décroissant :
- Les Associations.
- Les Coopératives.
- Les Mutuelles.
- Les Fondations.
- L'ensemble ESS.

Les salariés du secteur social et solidaire sont en majorité des personnes de plus de 50 ans,

- ▶ De ce fait de nombreux emplois vont être à pourvoir . Le domaine le plus propice à l'emploi est la Santé Humaine.
- Le soutien d'entreprise.
- L'enseignement.
- Sport et Loisirs.

# L'identification des structures destinées à la prise en charge sociale, sanitaire du public

En France, le système de santé et médico-social se compose :

- ▶ de structures de ville – dites aussi ambulatoires :
- ▶ Cabinet, Maison ou centre de santé.
- ▶ d'établissements hospitaliers répartis en 3 catégories :
- ▶ Hôpitaux publics , Cliniques privées, et Médecine d'urgence.
- ▶ d'établissements médico-sociaux :
- ▶ EHPAD .
- ▶ La chirurgie ambulatoire.
- ▶ La télémedecine.
- ▶ L'hospitalisation à domicile (HAD).
- ▶ Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).
- ▶ Les unités neuro-vasculaires (UNV)

- ▶ Les consultations et centres spécialisés douleur.
- ▶ Les centres spécialisés et intégrés pour les patients obèses.
- ▶ Les centres de référence et de compétences pour les patients malades rares.
- ▶ Les centres mémoire de ressource et de recherche (CM2R): Les consultations mémoire pour évaluer les troubles repérés par le médecin traitant et les unités cognitivo-comportementales (UCC), pour accompagner les patients jeunes et âgés atteints de la maladie d'Alzheimer.
- ▶ Les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), les pôles d'activité et de soins adaptés (PASA) et les unités d'hébergement renforcé (UHR).
- ▶ Les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), les pôles d'activité et de soins adaptés (PASA) et les unités d'hébergement renforcé (UHR).
- ▶ Les centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC).
- ▶ Les maisons départementales de l'autonomie (MDA), qui constituent des structures expérimentales fusionnant à terme les équipes médico-sociales (EMS) des conseils généraux, les MDPH et les CLIC dans les régions concernées.
- ▶ Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS), qui permettent aux personnes en situation de précarité de bénéficier d'un accueil, d'informations – entre autre de prévention – d'une orientation et de soins.
- ▶ A ce titre, le système de santé français demeure l'un des plus originaux et généreux en termes de prise en charge, ce qui en fait un modèle souvent encore envié dans le reste du monde.

# La stratégie de recrutement du secteur de l'économie sociale et solidaire en Corse.

- ▶ Dans leur mission de gestion des ressources humaines, les responsables et cadres des établissements et services sociaux et médico-sociaux sont amenés à articuler des exigences complexes : transformation des métiers du social ,d'abord ; enjeux croissants autour de la transversalité des compétences ,ensuite ; nécessaire prise en compte des vulnérabilités spécifiques des usagers accompagnés ,enfin . Ces recommandations ont pour objet d'apporter des réponses concrètes aux équipes d'encadrement dans ce nouveau contexte .Il s'agit d'envisager ces trois enjeux sous l'angle d'une adaptation à l'emploi , comprise à la fois comme une aide à la prise de poste et comme un accompagnement à l'exercice professionnel dans la durée .Les pratiques formalisées dans ces recommandations ont été identifiées, d'une part grâce à l'expérience des professionnels associés au groupe de travail et , d'autre part ,grâce aux entretiens menés par les équipes de l'Agence dans des établissements et services . Ces recommandations appellent une démarche d'appropriation ajustée aux réalités propres de chaque structure.
- ▶ **Les 13 diplômes et métiers du travail social sont définis par le code de l'action sociale et des familles.**
  1. Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.
  2. Le diplôme d'État d'assistant familial (AF).
  3. Le diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF).
  4. Le diplôme d'État de moniteur éducateur (ME).
  5. Le diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS).
  6. Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (ES).
  7. Le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (EJE).

8. Le diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (ETS),
9. Le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (CESF).
10. Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Caferuis)
11. Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (Cafdes).
12. Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (Cafdes).
13. Le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) :  
spécialiste des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale.

**Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) distingue 12 métiers dans le social et 11 métiers dans l'animation et l'éducation.**